

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 5 juin, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BERARD Maxime – BIENVENU Lisa - DEJY Guillaume – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie – PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Excusés :

Pouvoirs de : M. BAUDIN Jean-François à Mme PALLUEL Nathalie
Mme CABE Perrine à M. MOLLE Emmanuel
M. COURT Christian à Mme MARQUES Maud
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme RIVAT Valérie
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. BERARD Maxime

La séance est ouverte à 20h00 et fait l'objet d'une retransmission en direct via le lien suivant <http://youtube.com/@mairieguillestre569/streams>

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Amendes de police : Demande de subvention – Année 2026

N°20260605-05

Rapporteur : M. le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Le Département des Hautes-Alpes aide les communes à réaliser des travaux de sécurité sur la voirie communale dans le cadre de l'enveloppe dont il dispose et qui provient des recettes des amendes de police. Pour cette année 2026, la commune de Guillestre souhaite continuer à engager des projets permettant la sécurisation de la circulation piétonne.

Tout d'abord, la municipalité souhaite sécuriser son centre-ville qui est particulièrement fréquenté en été avec les jours de marchés et les diverses animations proposées aux habitants. Le but est de limiter la circulation motorisée, de favoriser les cheminements piétons et de mieux sensibiliser les automobilistes. Sont ainsi prévus en centre-ville :

- Des potelets amovibles à différents endroits du centre-ville ;
- Différents panneaux signalétiques (stop, arrêt minute...).

Des barrières de sécurité en bois seront installées sur le chemin de la Rochette, le chemin des Chapelles et la route des Campings. En effet, ces voies de circulation sont assez empruntées par les véhicules motorisés et les cyclistes.

De nouvelles places de stationnement seront implantées sur la rue Josep largeur de la chaussée et donc de diminuer la vitesse automobile. Le Pont du Priouré sera réaménagé pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui l'empruntent en grand nombre.

Pour pouvoir réaliser ces projets, il est proposé de solliciter le Département pour une aide financière dans le cadre des « amendes de police », conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement centre-ville : potelets amovibles, panneaux signalétiques, barrières anti-encastrement	30 000 €	Département / amendes de police	50 000 €
Sécurisation du Chemin de la Rochette, du Chemin des Chapelles et de la route des Campings	40 000 €	Commune	50 000 €
Construction d'un nouveau Pont du Priouré	20 000 €		
Sécurisation de la rue Joseph Mathieu	10 000 €		
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €
		TVA à la charge de la Commune	20 000 €

Monsieur le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité routière des piétons et des véhicules sur le territoire communal ;

VU l'avis du bureau municipal du mercredi 27 mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les projets de sécurisation piétonne exposés ci-dessus ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement centre-ville : potelets amovibles, panneaux signalétiques, barrières anti-encastrement	30 000 €	Département / amendes de police	50 000 €
Sécurisation du Chemin de la Rochette, du Chemin des Chapelles et de la route des Campings	40 000 €	Commune	50 000 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
 Reçu en préfecture le 09/06/2026
 Publié le
 ID : 005-210500658-20260608-DEL20260605_05-DE

Construction d'un nouveau Pont du Priouré	20 000 €		
Sécurisation de la rue Joseph Mathieu	10 000 €		
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €
		TVA à la charge de la Commune	20 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police » à hauteur de 50 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 8 juin 2026,
 Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 9/06/2026
 Publié le : 9/06/2026

